



Mileway®

HERBICIDE

- ✓ Débroussaillant
- ✓ Désherbant zones herbeuses
- ✓ Zones non agricoles

Contient :

100 g/l fluoxypyr⁽¹⁾ (ou 144 g/l ester de 1-méthylheptyle du fluoxypyr⁽¹⁾)

30 g/l aminopyralide⁽¹⁾ (ou 36 g/l aminopyralide⁽¹⁾ sel de potassium)

(1) substances actives Dow AgroSciences

Émulsion de type huileux

5 Le

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

curatif et double systémie



DANGER

MILEWAY® - AMM N° 2100145

Contient : 100 g/l fluoxypyr⁽¹⁾ (ou 144 g/l ester de 1-méthylheptyle du fluoxypyr⁽¹⁾), soit 14 % m/m

30 g/l aminopyralide⁽¹⁾ (ou 36 g/l aminopyralide⁽¹⁾ sel de potassium), soit 3,5 % m/m, Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), < 1 % Naphtalène

Détenteur homologation : Dow AgroSciences S.A.S.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long-terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305 + P351 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et

+ P338 si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Sp23 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (voir tableau des usages).

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des routes).

SPe1 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée non adjacente.

SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation MILEWAY® toute autre préparation contenant de l'aminopyralide uniquement du

1^{er} mars au 31 mai au maximum une fois par an ou du 1^{er} juin au 31 juillet au maximum une fois tous les deux ans.

Délai de réentrée : 24 heures.

PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Inhalation : Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement

un médecin ou un centre AntiPoison. Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y

compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste. Ingestion : Ne pas faire vomir ; contenir des distillats de pétrole et/ou des solvants

aromatiques. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet :

www.es-bayer.fr et www.quickfds.com

En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Bayer Service **infos** Espaces Verts

0 800 008 401

Service & appel gratuits



Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

AMM n° 2100145

Détenteur de l'homologation : Dow AgroSciences S.A.S.

* MILEWAY® est une marque Dow AgroSciences

Dow AgroSciences S.A.S.

371, rue Ludwig van Beethoven - 69560 Valbonne

Distributeur : Bayer SAS
Activité Espace Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

Bayer

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

FR84920606D - ARTICLE 84934704



3 700479 003874



Colors : CYAN MAGENTA YELLOW BLACK

Description

MILEWAY® est un herbicide sélectif des graminées pour le désherbage des zones herbeuses ou le débroussaillage en zone agricole. MILEWAY® est une formulation de fluroxypyr et d'aminopyralid, prête à l'emploi. Le fluroxypyr et l'aminopyralid appartiennent à la famille des acides picoliniques carboxyliques : ce sont des herbicides auxiniques perturbant la régulation de l'auxine. Leurs efficacités sur dicotylédones herbacées et ligneuses sont très complémentaires.

Mode d'action

Absorbé rapidement par les parties aériennes, MILEWAY® migre dans la plante jusqu'aux racines, entraînant la déformation des feuilles et des pousses, suivie d'un dessèchement progressif de la plante jusqu'à sa mort.

Époque d'utilisation

MILEWAY® peut s'appliquer en période de végétation active du 1^{er} mars au 31 juillet. Néanmoins, pour protéger les eaux souterraines, l'application de MILEWAY® ou de toute autre préparation contenant de l'aminopyralid est limitée à : Une application par an entre le 1^{er} mars et le 31 mai. Une application tous les deux ans du 1^{er} juin au 31 juillet. Ne pas appliquer la préparation MILEWAY® ou toute autre préparation contenant de l'aminopyralid du 1^{er} août au 30 septembre. Éviter les traitements en période de sécheresse. Un délai d'une heure sans pluie après l'application est suffisant pour une bonne efficacité.

Usages et doses autorisés

Usages non agricoles	Doses	Spécifications
Désherbage des zones herbeuses	2 L/ha	1 application par an entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai ou 1 application tous les deux ans du 1 ^{er} juin au 31 juillet.
Débroussaillage*	2 L/ha (correspondant à 1 L/hl)	1 application par an entre le 1 ^{er} mars et le 31 mai ou 1 application tous les deux ans du 1 ^{er} juin au 31 juillet.

*en considérant que 20% de la surface est traitée. Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonne pratique officiels. Nous consulter. MILEWAY® n'est pas autorisé pour une utilisation en forêt.

Époque d'utilisation

- Volume de bouillie :
- Pour un traitement en plein utiliser un volume de bouillie entre 300 et 600 litres/ha.
 - Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire au traitement.
 - Verser MILEWAY® à la dose recommandée pour l'usage envisagé dans le pulvérisateur partiellement rempli d'eau, puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application. Homogénéiser la bouillie par agitation.
 - Éviter tout contact avec l'eau de surface, par dérive d'embruns ou ruissellement.
 - Pour la destruction des adventices en zones herbeuses pulvériser à l'aide d'une rampe.
 - Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.
 - Réserver de préférence un appareil uniquement pour le traitement de débroussaillage.

Champs d'activité

Le débroussaillant MILEWAY® est efficace contre les dicotylédones herbacées et ligneuses après leur levée. Les meilleures efficacités sont obtenues sur des adventices en pleine croissance active. Les conditions climatiques recommandées à l'application sont : une bonne hygrométrie et des températures moyennes journalières supérieures à 10°C et ne dépassant pas 25°C sous abri.

Efficacité en Zones herbeuses en application en plein à la rampe :

- Pour un traitement en plein utiliser un volume de bouillie entre 300 et 600 litres/ha.
- Pour la dose de 2 L/ha de MILEWAY les classes de sensibilité des espèces sont les suivantes :
- **Espèces très sensibles (> 95 % d'efficacité) :** amброisie à feuille d'armoise, Sénecion jacobée, clématite, chardon des champs, centauree, épilobe et le robinier.
- **Espèces sensibles (de 85 à 94 % d'efficacité) :** armoise, picris, plantain lancéolé, laiteron, vergerette du Canada, rumex et la renouée du japon.
- **Espèces moyennement sensibles (de 70 à 84 % d'efficacité) :** berce commune, ortie, liseron des champs, achillée, pissenlit et la ronce.

Efficacité sur broussailles en application à la lance :

- Pulvériser sur les feuilles de la végétation à détruire et bien mouiller (volume de bouillie minimal de 400 l/ha traité). Stopper la pulvérisation avant le point de ruissellement, c'est-à-dire avant que les grosses gouttes ne se forment sur les végétaux entraînant le produit au sol. Traiter des broussailles ayant une hauteur maximale de 1 mètre.
- Pour la dose de 1 l/hl de MILEWAY®, les classes de sensibilité des espèces sont les suivantes :
- **Espèces très sensibles (> 95 % d'efficacité) :** ronce, genêt, prunellier, buddleia, clématite, bouleau.
 - **Espèces sensibles (de 85 à 94 % d'efficacité) :** ajonc, robinier, renouée du japon.
 - **Espèces moyennement sensibles (de 70 à 84 % d'efficacité) :** cornouiller sanguin.

Selectivité

MILEWAY® est sélectif de toutes les espèces de graminées endémiques et spontanées que l'on peut rencontrer dans les zones herbeuses.

Recommandations particulières

- **Attention, danger pour les cultures voisines - Respecter strictement le mode d'emploi.**
- Ne pas pulvériser près des cultures sensibles aux auxines de synthèse : vignes, arbres fruitiers, tournesol, colza, légumineuses, cultures légumières et ornementales, tabac, betteraves, pommes de terre.
- Éviter toute dérive d'embruns de pulvérisation sur les cultures voisines.
- Traiter seulement par temps calme, sans vent (< 19 km/h), et à une température ne dépassant pas 25 degrés à l'ombre.
- Ne pas utiliser sur des broussailles peu denses en l'absence de tapis herbeux au sol.

- Ne pas traiter sur des broussailles portant des fruits comestibles à maturité (mûres, framboises...).
- Appliquer MILEWAY® jusqu'à l'aplomb de la ramure des arbres à préserver et ne pas traiter à moins d'1 mètre du bord des haies.
- Ne pas utiliser l'herbe fauchée dans les zones herbeuses traitées avec la préparation MILEWAY® pour la composition de compost et l'affourage.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être pâturées par les animaux domestiques.
- Ne pas utiliser de l'herbe ayant été traitée avec MILEWAY® pour nourrir des animaux (ni foin, ni ensilage).
- Ne pas utiliser la végétation traitée pour le mulching, paillage ou compostage.
- Ne pas appliquer le produit sur sol nu (sans couvert végétal).

Utiliser une pression de pulvérisation aussi basse que possible ainsi qu'une hauteur de rampe peu élevée par rapport à la végétation traitée, tout en s'assurant de la bonne répartition de la pulvérisation. Les buses seront adaptées à la pulvérisation des herbicides. L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, BAYER SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Précautions à prendre et bonnes pratiques

- Température minimale de stockage : 0°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.
- Garder sous clef.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Rendre inutilisable l'emballage vide.
- Aussitôt après la fin des traitements nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire.
- Pour l'élimination des eaux de rinçage, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Pour les reliquats de produit, se conformer à la réglementation en vigueur.
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.
- Il est interdit, pour toute autre personne que le titulaire de l'autorisation et à condition que l'emballage ait été spécifiquement conçu à cet effet, de réutiliser l'emballage du produit.

- En cas de déversement accidentel
- Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
 - Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
 - Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
 - Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour protéger l'opérateur porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

Caractéristiques des EPI	APPLICATION AVEC :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	MÉLANGE/CHARGEMENT	PULVÉRISATEUR À DOS OU UNE LANCE	PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR SANS CABINE	PULVÉRISATEUR À RAMPE TRACTEUR AVEC CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	Réutilisables	À usage unique intervention sur le matériel	À usage unique* intervention sur le matériel	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m ² - traitement déperlant	EPI vestimentaire				EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	EPI partiel				EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	OU Type 3 ou 4	Type 3 ou 4			OU Type 3 ou 4
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN140 : 1998) équipé d'un filtre P3 (EN143 : 2006) ou A2P3 (EN14307 : 2006)					
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006					

*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) utilisés dans un sac transluce à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Important : Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises.

FR84891436D - ARTICLE 84934704



Mileway®

HERBICIDE

- ✓ Débroussaillant
- ✓ Désherbant zones herbeuses
- ✓ Zones non agricoles

Contient :
100 g/l fluroxypyr⁽¹⁾
(ou 144 g/l ester de 1-méthylheptyle
du fluroxypyr⁽¹⁾)
30 g/l aminopyralide⁽¹⁾
(ou 36 g/l aminopyralide⁽¹⁾ sel de
potassium)

(1) substances actives
Dow AgroSciences

Émulsion de type huileux

3 x 5 Le

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

curatif et double systémie



Mileway®

HERBICIDE

- ✓ Débroussaillant
- ✓ Désherbant zones herbeuses
- ✓ Zones non agricoles

Contient :
100 g/l fluroxypyr⁽¹⁾
(ou 144 g/l ester de 1-méthylheptyle
du fluroxypyr⁽¹⁾)
30 g/l aminopyralide⁽¹⁾
(ou 36 g/l aminopyralide⁽¹⁾ sel de
potassium)

(1) substances actives
Dow AgroSciences

Émulsion de type huileux

3 x 5 Le

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

curatif et double systémie



ARTICLE 84934704



DANGER

MILEWAY® - AMM N° 2100145

Contient : 100 g/l fluroxypyr⁽¹⁾ (ou 144 g/l ester de 1-méthylheptyle du fluroxypyr⁽¹⁾), soit 14 % m/m
30 g/l aminopyralide⁽¹⁾ (ou 36 g/l aminopyralide⁽¹⁾ sel de potassium), soit 3,5 % m/m, Solvant naphta aromatique lourd (pétrole), < 1 % Naphtalène
Détenanteur homologation : Dow AgroSciences S.A.S.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long-terme.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
EUH208 Contient 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/réceptif dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
SpE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau (voir tableau des usages).
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des routes...)
SPe1 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone cultivée non adjacente.
SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, appliquer la préparation MILEWAY ou toute autre préparation contenant de l'aminopyralide uniquement du 1^{er} mars au 31 mai au maximum une fois par an ou du 1^{er} juin au 31 juillet au maximum une fois tous les deux ans.
Délai de réentrée : 24 heures.
PREMIERS SOINS
Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. **Inhalation :** Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. **Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Traitement chez un ophtalmologiste. **Ingestion :** Ne pas faire vomir ; contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Rincer la bouche. **En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 008 401 ou être consultée sur les sites internet : www.es-bayer.fr et www.quickfds.com**

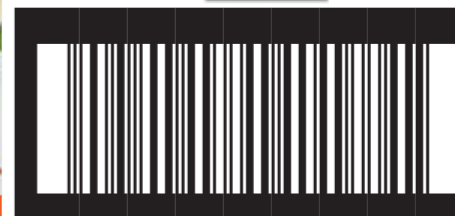
En cas d'urgence : Appeler le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

AMM n° 2100145 - Détenanteur de l'homologation : Dow AgroSciences S.A.S. Dow AgroSciences S.A.S.
* MILEWAY® est une marque Dow AgroSciences 371, rue Ludwig van Beethoven - 06560 Valbonne

Bayer Service **Infos Espaces Verts**
0 800 008 401 Service & appel gratuits

REEMPLI DE L'EMBALLAGE INTERDIT
Plus d'infos sur notre site internet es-bayer.fr

Bayer



2 370047 900387 8



Distributeur : Bayer SAS
Activité Espace Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09 - FRANCE

Date de fabrication/n° de lot : voir sur l'emballage

Mileway - FR - 3 x 5 L - FR84920363D